

## **Réunion du conseil municipal du 18 mai 2010 à 20 H 30**

L'an deux mille dix, le dix-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 11 mai 2010, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers.

### **Etaient présents :**

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, M. BOISSIE, M. BOLE BESANCON, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme LONG, Mme BONJOUR, M. TIRABOSCHI, Mme BRISSEAU, Mme DESCHER, M. CHAVENT, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST, M. FAURE, Mme PIGNOL, M. L'HERITIER,  
M. BERGERY (à partir de 21h15, pour le point n°6)

### **Absents excusés :**

M. BERGERY (jusqu'à 21h15), Mme VERPLAESTE, Melle ALTHEN, Mme THOMAS, Mme BONNEL,

### **Ont donné un Pouvoir :**

Melle ALTHEN a donné un pouvoir à M. CAMPION  
Mme THOMAS a donné pouvoir à Mme FAVEL  
Mme BONNEL a donné pouvoir à M. CHAVENT

Mme MARAIS est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de retirer le point n°4 de l'ordre du jour, car les éléments financiers ont été reçus récemment et la commission n'a pas eu le temps de les étudier. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **N°1. D.I.A.**

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

<b>Bien</b>	<b>Lieu/parcelle</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Prix</b>	<b>Acquéreur</b>
Jardin 115m <sup>2</sup>	AD 58 Ds impasse rue Papier	Héritiers DIENNET	11 000€	M. Fabien COSTES
Habitation	AH 444 199 rue des Acacias	M. Jean-Jacques BRANCHER- BERTRAND	100 000€	M. Xavier BUIRON
Habitation	AH 844 198 rue Sémaphore	M. BILSKI Franck et Mme ANSELME Lauriane	305 000€	Mme DUMOULIN- GIMARAY Mireille
Habitation	AD 107 Rue des Minimes	M. LABALME Emmanuel et Mme ODET Laurence	174 000€	M. LECUYER Damien et Mme PUYBAREAU Christina
Appartement Les Terrasses de Montmerle	AH 110 et AH 1086 Rue de Châtillon	M. BOCHARD Noël et Mme SOULIER Jocelyne	190 000€	M. PERRAUD Gilles et Mme BOCHARD Carole
Habitation	AC 782 290 allée de la forêt	M. DUPARCHY Franck et Mme GALLERON Valérie	280 000€	M. NEVEU Fabien et Mme WARNIER Delphine
Habitation	AH 1077 Lot 47 Domaine des Tourterelles	M. RIGAUX Gilles et Mme HEGENHAUSER Michèle	263 000€	M et Mme MEUNIER Bruno

Après avis de la commission urbanisme, Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les 7 DIA. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## **N°2. Election des membres du CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de membres du CCAS a été fixé à 10, dont 5 élus et 5 personnes désignées, outre le Maire qui en est le Président.

Il rappelle également que deux listes avaient été présentées lors de l'élection des membres du CCAS, lesquelles ont obtenues 4 sièges et 1 siège.

La liste présentée par les conseillers municipaux issus de la minorité était la suivante : Maryse THOMAS, Joëlle BONNEL, Raphaël LAMURE, Marie-Ange FAVEL et Daniel FORESTIER.

Maryse THOMAS avait été élue membre du CCAS. Suite à sa démission du Conseil Municipal, elle a perdu sa qualité de membre du CCAS et le suivant sur la liste devenait automatiquement membre du CCAS.

Cependant par lettres respectivement datées du 31 mars, 1<sup>er</sup> avril et 15 avril, les trois suivants de liste ont refusé, pour des questions de disponibilité, d'assurer cette représentation, et le quatrième ne fait plus partie du conseil municipal.

Lors du précédent Conseil Municipal, il a été proposé d'attribuer le poste vacant à la dernière personne élue sur la liste présentée par les conseillers issus de la majorité : Monsieur François RISPAL.

Ce dernier ayant informé Monsieur le Maire par lettre remise en mains propres en début de séance qu'il ne pourrait pas assister aux réunions du CCAS, fixées le mercredi matin pour convenir à la majorité des membres, et qu'il ne pourrait donc siéger au sein du CCAS, il convient de procéder à une nouvelle élection de l'intégralité des membres du CCAS, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire invite chaque composante du conseil municipal à présenter une liste de candidats.

La liste présentée par les conseillers municipaux issus de la minorité est la suivante : Marie-Ange FAVEL, Marielle THOMAS, Philippe PROST, Joëlle BONNEL, Raphaël LAMURE, dénommée ci-après liste 1.

La liste présentée par les conseillers municipaux issus de la majorité est la suivante : Louisa KALLA, Françoise MARAIS, Béatrice FERMOSELLE, Catherine VERPLAETSE et Catherine BRISSEAU, dénommée ci-après liste 2.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-nombre de bulletins : 25

-bulletins blancs ou nuls : 2

-suffrages exprimés : 23

-quotient électoral (suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) :  $23/5 = 4,6$

-nombre de voix obtenues par la liste 1 : 7

-nombre de voix obtenues par la liste 2 : 16

Le calcul du nombre de sièges se fait sur la base du quotient électoral et au plus fort reste.

La liste 1 obtient 1 siège.

La liste 2 obtient 4 sièges.

Sont élues membres du conseil d'administration du CCAS les conseillères municipales suivantes : Louisa KALLA, Françoise MARAIS, Béatrice FERMOSELLE, Catherine VERPLAETSE et Marie-Ange FAVEL.

Monsieur le Maire demande si toutes les personnes élues acceptent le poste. Madame FAVEL acquiesce, mais demande s'il est possible de modifier le jour ou l'heure des réunions habituelles du CCAS, car elle a d'autres obligations le mercredi matin. Dans la mesure où le mercredi matin convient à la majorité des membres du CCAS, il n'est pas envisagé de changer le jour ou l'heure des réunions.

### **N°3. Approbation du règlement du marché artisanal**

Après en avoir informé le Syndicat des Commerçants non sédentaires de l'Ain conformément à l'article 35 de la loi n°73.304 du 27 décembre 1973,

Monsieur David BOISSIE, Adjoint en charge du commerce, artisanat, emploi, économie, propose d'adopter un règlement pour le marché artisanal nocturne et de fixer le montant du chèque de caution à 35€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

-**Approuve** le règlement du marché artisanal,

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer le règlement et à prendre toute décision concernant l'exécution du présent règlement,

-**Fixe** le tarif du chèque de caution demandé lors de l'inscription à 35€,

-**Précise** que le chèque de caution sera encaissé en cas d'absence le jour du marché sauf après accord de la commission municipale et pour les raisons majeures suivantes sur production d'un justificatif :

- raisons médicales (justificatif : certificat médical),
- décès dans la famille (justificatif : certificat de décès),

### **N°4. Demandes de subvention**

En début de séance et avec l'accord unanime de l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur le Maire a retiré ce point de l'ordre du jour pour permettre à la commission d'étudier les documents financiers reçus tardivement.

### **N°5. Création d'un emplacement de vente à emporter**

Sur avis de la Commission Commerce, Artisanat, Emploi, Economie et de la Commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping, Monsieur le Maire propose de créer un emplacement de vente à emporter sur les quais de Saône dans les conditions suivantes :

-emplacement sur les quais de Saône, correspondant à l'emplacement utilisé pour le marché du dimanche (avec branchement électrique),

- conditions : pas de terrasse, ni de parasol, mais deux tabourets de bar devant le camion, une poubelle à côté du camion et l'emplacement est nettoyé en fin de journée pas de vente de boissons alcoolisées
- période : du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2010 et à partir de 2011, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre chaque année.
- jours et horaires : de 9h à 20h, samedi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires
- tarif : 650€, selon délibération déjà prise pour la saison 2010.

Monsieur le Maire demande si une période d'essai a été envisagée et propose de mettre en place cette période d'essai jusqu'au 31 juillet 2010.

Monsieur LAMURE indique que le risque c'est aussi d'avoir un emplacement vide, si le forain constate que la recette n'est pas suffisante.

Monsieur PROST rappelle que des réticences s'étaient manifestées lors du précédent conseil municipal par rapport à la concurrence pour la guinguette de la plage et le mini-golf. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas eu de remontées particulières à ce sujet, notamment de la part de l'UCAM.

Monsieur PROST rappelle également les réserves émises par rapport aux manifestations qui ont lieu au Parc de la Batellerie. Monsieur ROLLET répond que le demandeur, pour tenir compte des activités proposées par les associations et ne pas leur porter préjudice, a justement souhaité ne pas avoir un emplacement à proximité du Parc.

Monsieur le Maire demande ce qu'on répondra aux autres demandeurs éventuels qui pourraient se manifester. Monsieur BOISSIE précise qu'il leur sera répondu que l'emplacement est déjà attribué.

Monsieur LAMURE demande si les deux emplacements du camping (pizza et commerce de bouche) existent toujours et si on ne pourrait pas supprimer un emplacement pour n'en faire plus que deux et éviter d'en avoir trois. Cette proposition est acceptée.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré avec 11 abstentions (M. TIRABOSCHI, Mme DESCHER, M. CHAVENT, Mme BONNEL, Mme FAVEL, Mme THOMAS, M. PROST, M. LAMURE, Mme BRISSEAU, Melle ALTHEN, M. BOLE-BESANCON), 3 voix défavorables (Mme KALLA, Mme FERMOSELLE et Mme MARAIS) et 11 voix favorables,

- Approuve** le stationnement d'un camion de vente à emporter à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010 :
  - sur l'espace central situé entre le quai sud et sa contre-allée, à 50 mètres de la rue du marché, au nord de cet espace,
  - du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2010 et, à partir de 2011, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre,
- Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution et le respect de ceux-ci, en mentionnant les conditions proposées par les Commissions Municipales et approuvées par le Conseil Municipal, ainsi que la mise en place d'une période d'essai de deux mois.
- Supprime** l'emplacement du camion pizza qui avait été créé sur le parking du camping et la place du marché en abrogeant la délibération du 16 décembre 2005.

## **N°6. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que pour répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes et afin de moderniser les statuts actuels, qui s'appuient sur un document original datant de 1950, le Syndicat d'Electricité soumet à l'avis du Conseil Municipal un projet de statuts.

Les principales modifications concernent :

- le changement de nom : il deviendra le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain,
- la possibilité de nommer un délégué suppléant, qui pourra siéger au comité avec voix délibérative,
- l'intégration d'une compétence nouvelle « réseau de chaleur »,
- la refonte de la compétence Eclairage Public.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**-Donne un avis favorable** au projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité,

## **N°7. Tirage au sort du jury d'assises pour l'année 2011**

Pour la constitution du jury d'assises pour l'année 2011, Monsieur le Maire rappelle que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit la constitution de cette liste ne devront pas être retenues.

Par ailleurs, sont dispensées des fonctions de jurés, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle (au siège de la cour d'assises) :

- les personnes âgées de plus de 70 ans,
- les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

Le Conseil municipal procède au tirage au sort de 9 personnes issues de la liste électorale, dont la liste sera transmise au greffe de la cour d'assises.

## **N°8. Compte rendu du Conseil Communautaire**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 27 avril 2010 du Conseil de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières, qui a porté sur les points suivants :

- Installation de conseiller communautaire,
- Composition des commissions de travail,
- Fixation des tarifs des mini camps de l'accueil de loisirs Visiomômes été 2010
- Vente du lot n°4 du lotissement Les Jardins de Clémence à GUEREINS
- Vente de la parcelle AH n°314 « Les Couarles » à Montmerle
- Création d'un Office de Tourisme Intercommunal,
- Fixation de tarifs pour des encarts publicitaires,
- Zone visionis : autorisation de déposer des permis d'aménager
- Prise en charge de frais de déplacement
- Création d'emploi saisonnier – accueil de loisirs Visiomômes

-Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

### **N°9. Calendrier des permanences pour la visite de la Tour des Minimes**

Chaque année, durant les mois d'été et à l'occasion des « Journées du Patrimoine » en juin et septembre, la Tour des Minimes est ouverte au public le dimanche après-midi et ce sont les membres du conseil municipal qui assurent une permanence pour l'ouverture et la surveillance du site.

La Chapelle des Minimes est également ouverte au public aux mêmes horaires et ce sont les membres de l'Association des Amis des Minimes qui assurent ces permanences.

Monsieur CAMPION procède à l'inscription des conseillers.

Le planning sera complété et finalisé lors du prochain Conseil Municipal.

### **Informations du Maire**

-Deux classes de CM1 et CM2 de l'école de GLEIZE, dans le cadre d'une sortie scolaire à vélo, parcourront le chemin de halage le 21 juin matin et le 22 juin après-midi,

-Rapport d'activités de la Chambre de Commerce, qui sera consultable à l'accueil,

-Décès de Marthe ETCHEVERIA, Présidente des Amis du Vieux Thoissey, qui avait œuvré en faveur de la promotion culturelle et patrimoniale du canton et spécialement de Thoissey et avec qui a été organisé un concert de Gospel le 28 août à l'église de Montmerle,

-Invitation, de la part du Syndicat Mixte Dombes Val de Saône, à une réunion le 7 juin de présentation du diagnostic du territoire du futur contrat de développement durable qui sera signé avec la région Rhône-Alpes (CDDRA)

-La fête de la musique a lieu le 25 juin et l'UCAM demande de prolonger jusqu'à 2 heures l'ouverture de certains établissements,

-Mise en place d'un formalisme pour informer les conseillers municipaux des réunions des commissions : un tableau actualisé sera adressé à chacun après chaque nouvelle convocation.

-Le concours de pêche à la carpe, qui a eu lieu le week-end du 16 mai a été très apprécié, même si peu de poissons ont été pêchés par rapport aux années précédentes. Un concours de Quiver-Tip est également prévu le week-end du 29 mai.

### **Rapport des Commissions**

-Commission Commerce, artisanat, emploi, économie

Monsieur BOISSIE présente le compte rendu de la commission qui s'est réunie la veille et a travaillé sur les sujets suivants :

-emplacement de vente à emporter sur les quais de Saône

-marché artisanal : quelques dossiers reçus et une relance sera effectuée auprès des commerçants et artisans sollicités,

-panneaux d'information : des propositions sont faites concernant les informations à afficher,

-terrasses : dossier en cours,

-marché du dimanche matin,

-marché du jeudi : un tract est réclamé, comme cela a été fait pour le marché du dimanche,  
-UCAM : Monsieur le Maire indique qu'il a été convenu de se réunir une fois par mois avec l'UCAM.

-Commission Affaires Sociales et Jeunesse :

Madame KALLA indique qu'elle suit plusieurs dossiers de personnes âgées. Une réunion est prévue jeudi soir avec la CAF.

Le CCAS se réunit demain matin pour évoquer la fabrication et la livraison de repas aux personnes âgées.

-Commission Travaux, Environnement :

Monsieur CAMPION indique que le marché de maîtrise d'œuvre a été signé pour le programme de voirie 2010 qui concernera le chemin de l'Hermitage, l'enrobé du parking de la rue de Saint-Trivier, la voie nouvelle, la rue de Chantebrune, le lotissement des Carriats. Des démarches sont en cours auprès de EIFFAGE et de la SDEI pour essayer de remédier aux problèmes d'inondation au bas de la rue de Saint-Trivier (commerce de Madame GIMARET).

-Commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping, :

Monsieur ROLLET présente le bilan du camping : 113 forfaits présents pour 143 prévus, les gens du voyage sont complets, 179 visiteurs, 40 encaissements à la halte fluviale, les locations de mobile-home sont très satisfaisantes.

Les devis sont en cours pour le feu d'artifice. La décision devient urgente.

Pour la foire, des devis sont également en cours pour l'animation (sono).

Plusieurs expositions sont prévues courant juin et durant la foire.

-Commission Sport, Associations, Sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON rend compte de la réunion du 5 mai :

-agrandissement du local des archers montmerlois,

-stationnement rue des Minimes : des essais de circulation ont été tentés et une nouvelle tentative a été prévue le 21 mai en prenant un arrêté pour fermer la rue. Il est proposé au SDIS de venir le même jour avec un camion pour voir les difficultés de mise en place de l'échelle dans cette rue.

-subvention pour le RASED, les JSP et l'OGEC de Belleville : dossiers en cours

-sécurisation des quais de Saône : projet de mise en place de réunions mensuelles et d'une permanence en mairie le samedi matin et proposition de renforcer l'éclairage public dans la contre-allée,

-barrières des quais de Saône : panneaux de signalisation achetés et demande du Touring Canoë Kayak pour avoir la clé d'une barrière afin de pouvoir circuler avec la remorque des bateaux lors des compétitions extérieures.

-des questions diverses ont également été traitées.

Monsieur LAMURE demande si la commune achète des coupes et médailles à toutes les associations. Monsieur BOLE BESANCON répond qu'il s'agissait de répondre à une demande particulière du Touring Canoë Kayak.

-Commission urbanisme

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec Laurine COLIN du SCOT et Mme PIEGTS du cabinet Réalités. Dans le cadre du SCOT, il est prévu que la commune réalise 198 logements entre 2009 et 2016.

-Commission école

Des réunions ont eu lieu avec les écoles pour la préparation du dossier PPMS (plan de mise en sécurité) qui a pour objectif de confiner les enfants en cas d'accident technologique ou chimique par exemple. Un exercice sera réalisé le 28 septembre.

-Commission finances

Au 30 avril, l'état des dépenses est au tiers du prévisionnel. Une réunion sera proposée courant juin.

### **Tour de table**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

-Monsieur CHABERT demande où en est l'étude de thermographie. Monsieur le Maire répond que cette étude sera réalisée à la fin de l'année 2010, car il doit faire froid, le chauffage devant être en fonctionnement

-Madame FERMOSELLE invite les conseillers à la journée portes ouvertes de l'école privée le 4 juin à partir de 17h.

-Madame DESCHER rapporte que les parents de l'école privée se plaignent des agents de police municipale, qui sont absents pendant de longues périodes et qui verbalisent facilement plutôt que d'aider les enfants à traverser la rue lorsqu'ils se manifestent. Monsieur le Maire constate qu'on se plaint toujours de la police municipale, qu'elle soit présente ou absente et précise que la verbalisation est un acte souvent nécessaire, qui doit être appliqué avec discernement et pédagogie.

-Monsieur CHAVENT indique que les nuisances ont recommencé sur les quais et concernent notamment des jeunes du camping. Il demande pourquoi l'exclusion systématique n'est pas appliquée. Monsieur le Maire indique que pour la bonne gestion du camping cette mesure ne peut pas être appliquée. Monsieur CHAVENT exprime son désaccord sur ce rapport recettes et sécurité. Monsieur le Maire confirme par ailleurs que l'arrêté d'interdiction de consommation d'alcool a été pris en 2009 pour une durée illimitée et qu'il faut contacter les gendarmes en cas de problème.

-Monsieur PROST constate que les travaux de la RD 933 ne concernent pas un élargissement de la route ni la création d'une piste cyclable. Monsieur le Maire le déplore effectivement. Il précise que ces travaux ont été commandés par le Conseil Général et ajoute que la SDEI devra changer 25 installations en plomb avant de permettre la poursuite des travaux. Il indique qu'une commission de la Communauté de Communes travaille sur la mise en place de bandes cyclables.

-Monsieur LAMURE est satisfait du portique mis en place Chemin des Garennes. Monsieur le Maire précise qu'il a été surélevé de 50 cm et qu'un premier accrochage a eu lieu lundi, alors que le portique était mis en place depuis trois jours.

-Madame BONJOUR indique que plusieurs personnes demandent si on envisage la création d'un emplacement pour les campings cars. Monsieur ROLLET indique que le sujet a été évoqué en commission et Monsieur le Maire confirme que c'est un projet intéressant, mais qui a un coût de 5 à 6 000 euros. La question a également été posée à la Commission Tourisme de la Communauté de Communes.

-La voie piétonne derrière l'école a été goudronnée ce qui est apprécié mais plusieurs conseillers municipaux déplorent la persistance des déjections canines. La mise en place d'un parc à chiens et la verbalisation des propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens sont évoquées.

-Madame MARAIS demande quand le Parc des Minimes sera tondu, car l'herbe est déjà haute autour de la chapelle et de la tour. Monsieur CAMPION répond que les services techniques ont un planning de tonte et qu'ils ne peuvent pas passer partout en même temps.

-Monsieur ROLLET demande quand le marquage payant sera fait. Monsieur le Maire répond que ce sera fait très vite, car la consigne a été donnée le jour même pour une réalisation dans les plus brefs délais.

-Monsieur ROLLET rejoint la remarque de Madame MARAIS et ajoute que l'intérieur de la Tour doit être nettoyé avant les visites prévues en juin et dans l'été.

-Monsieur CAMPION rappelle les manifestations prévues : Concours Quiver-Tip (pêche) le 29 mai, Journées du Patrimoine de Pays les 19 et 20 juin, Handiraid sapeurs-pompiers le 20 juin, Course Grand Fond Bressan le 23 juin.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

La prochaine séance aura lieu le mardi 22 juin en remplacement du 15, date initialement prévue au planning annuel.